

Service de la Politique de la Ville - Opération Vacances 1998 - Versement d'un complément de subvention à la MJC de Palente et modification des budgets des Maisons Pour Tous et du Centre d'Animation de la Grette

M. LE MAIRE, Rapporteur : Comme chaque année, depuis plus de dix ans, la Ville de Besançon a mis en oeuvre, durant les mois de juillet et août derniers, son dispositif intitulé «Opération Vacances».

La mise en oeuvre de ce dispositif a été confiée aux équipements d'animation municipaux ou associatifs, épaulés par différents partenaires qui ont souhaité s'investir également dans cette opération.

Les différents programmes proposés dans le cadre de ce dispositif global auront permis en 1998 d'offrir à la population ciblée :

- 12 340 demi-journées/enfant de centre de loisirs pour un public 6/12 ans,
- 3 092 demi-journées/jeunes d'animation de quartier pour un public 12/16 ans,
- 598 journées/jeunes de mini-séjours pour un public 12/16 ans.

En parallèle à ces trois programmes spécifiques, le dispositif «A TIRE D'AILE» a mobilisé environ 300 jeunes âgés de 16 à 25 ans qui se sont impliqués durant 5 demi-journées de projet d'utilité sociale. Ils ont par la suite développé, avec l'aide de la Ville attribuée sous forme de chèques-vacances, leurs projets autonomes de vacances.

Le Conseil Municipal, lors de sa séance du 22 juin dernier a :

- adopté le projet de l'opération vacances 1998 dans sa globalité,
- attribué des subventions aux partenaires associatifs impliqués dans le dispositif et modifié les budgets des Maisons Pour Tous et Centres d'Animation.

Les sommes attribuées représentaient un acompte égal à 75 % du budget versé en 1997 pour la même action.

La délibération prévoyait qu'au vu des bilans d'activités et financiers fournis à l'automne par les différentes structures, un complément financier serait éventuellement versé en tenant compte du cahier des charges fixé par la Ville pour cette opération.

Après avoir étudié le bilan de ce dispositif, la Commission de la Politique de la Ville propose au Conseil Municipal :

- d'attribuer une subvention d'un montant de 25 400 F à la MJC/Centre Social de Palente,
- de modifier les budgets des Maisons Pour Tous et du Centre d'Animation de la manière suivante :

- . Maison Pour Tous de Montrapon : 9 348 F au chapitre 92.242.6042.47032,
- . Maison Pour Tous de Planoise : 29 142 F au chapitre 92.242.6042.47034,
- . Centre d'Animation de la Grette : 7 398 F au chapitre 92.242.6042.47033.

La somme (25 400 F + 45 888 F) soit 71 288 F sera à prélever au chapitre 92.242.6574.47030 qu'il conviendra d'abonder par virement d'un crédit de 20 398 F du chapitre 92.242.6042.47036.

«**M. POMEZ** : On en a déjà parlé un peu en Commission Politique de la Ville. Je crois qu'il serait intéressant pour les prochaines opérations vacances 1999 de voir apparaître la notion de contrats éducatifs locaux dont Mme la Députée nous a parlé au précédent Conseil et tout ce qui est contrat temps libre avec la Caisse d'Allocations Familiales puisqu'on a déjà un contrat petite enfance qui fonctionne très bien et qu'on pourrait prévoir pour tous les jeunes de 6 à 16 ans, quelque chose qui nous permettrait d'avoir une politique d'action globale en faveur des loisirs et de la jeunesse».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, statue favorablement sur ces propositions.

Récépissé préfectoral du 21 décembre 1998.